

Comité national de l'Eau

Compte rendu de la réunion plénière du 8 mars 2018

La séance est ouverte à 9 heures 45, sous la présidence de Jean LAUNAY.

• Introduction

Jean LAUNAY, président du CNE

Je suis heureux de vous accueillir pour cette réunion du Comité national de l'eau à la Tour Séquoia. Nous essaierons de tenir notre prochaine réunion à l'Hôtel de Roquelaure.

Je vous remercie d'être venus à cette réunion que je qualifierais de politique générale, puisque les points de l'ordre du jour ne nécessitent pas d'avis formels. L'ordre du jour est notamment lié à l'activité parlementaire en cours (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – GEMAPI, transfert des compétences eau et assainissement) ou à des sujets émergents. La question des assises de l'eau avait été posée par le Président de la République lors de son discours de clôture du Congrès des maires. Ces points seront l'occasion d'échanges entre les membres du CNE dans la diversité de leur représentation.

Lors de la précédente réunion, nous avons commencé la présentation d'expertises scientifiques par le sujet de l'eutrophisation. Nous poursuivrons cette habitude de rythmer nos réunions par un point détaillé présenté par une personnalité extérieure au CNE et qui contribue à la réflexion de chacun sur les sujets qui touchent à l'eau.

Je souhaiterais également évoquer deux questions.

J'ai reçu de la présidente du comité de bassin de Mayotte une lettre qui annonce la création d'un groupe de travail inter-DOM au CNE visant à organiser la prise de parole collective des territoires des DOM. Le secrétariat du CNE en a été informé. Les modalités de fonctionnement du groupe seront déterminées par le groupe lui-même.

Ensuite, je tiens à remercier Claude Miqueu pour son travail sur le sujet de la continuité écologique. Un questionnaire a été envoyé et peu de réponses ont été reçues à ce jour. Je vous invite à inciter votre réseau relationnel à répondre à ce questionnaire, ce qui aiderait Claude dans sa démarche de rassemblement et d'écoute des acteurs. La prochaine réunion du groupe de travail sur la continuité écologique est fixée au 11 avril.

Je remercie les trois vice-présidents du CNE d'être présents à cette table et je voudrais annoncer les nouvelles nominations au sein du CNE :

Par arrêté du 2 mars 2018, sont nommés membres du Comité national de l'Eau :

Au titre des représentants de l'État :

- *Monsieur Stéphane Bouillon, préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée, en remplacement de Monsieur Michel Delpuech.*

Au titre des présidents des comités de bassin :

- *Monsieur Thierry Burlot, président du comité de bassin Loire-Bretagne, en remplacement de Monsieur Joël Pelicot.*
- *Monsieur Martial Saddier, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée, en remplacement de Monsieur Michel Dantin.*

Je salue les sortants ainsi que les entrants qui viennent compléter la diversité géographique des présidents de comités de bassin.

Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- Représentants élus par le comité de bassin Rhône-Méditerranée :

- *Madame Agnès Langevine, vice-présidente du conseil régional Occitanie, en remplacement de Madame Carole Chauvet.*
- *Monsieur Yves Wigt, président du syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Mariot.*

- Représentante de l'Assemblée des communautés de France :

- *Madame Virginie Carolo, vice-présidente de l'agglomération Caux Vallée de Seine, en remplacement de Monsieur Jean-Claude Weiss.*

Sophie AUCONIE, vice-présidente du CNE

Des représentants du Sénat et de l'Assemblée nationale ne doivent-ils pas être nommés ?
Ne s'agit-il pas d'une obligation ?

Jean LAUNAY

Il sera nécessaire de vérifier si la participation de représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat est actée par une parution au Journal officiel. Il ne faut pas écarter l'hypothèse que leur absence soit liée à la réforme constitutionnelle. Des parlementaires sont cependant présents au CNE en tant que représentants d'autres structures : ainsi Mme Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, est membre du CNE en tant que représentante de l'Association nationale des élus de la montagne.

Karine BRULÉ, sous-directrice des écosystèmes aquatiques et des ressources minérales à la direction de l'eau et de la biodiversité

L'article 13 de la loi n°2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique limite désormais aux seules dispositions législatives la possibilité de prévoir la présence d'un député et/ou d'un sénateur dans les organismes extraparlimentaires.

L'introduction de parlementaires au CNE a été réalisée par voie réglementaire et ceux-ci ne peuvent normalement plus participer à ce comité à partir du 1^{er} juillet 2018, date d'entrée en vigueur de la disposition précitée. Nous pouvons supposer que l'Assemblée nationale ait décidé par anticipation de ne pas renouveler les députés à leurs postes au sein du Comité national de l'eau.

Jean LAUNAY

Je vous remercie pour cette précision. Beaucoup de personnes s'interrogent au sujet de cette interdiction. Cette question soulève peut-être des problèmes de conflits d'intérêts. Personnellement, je n'ai jamais eu le sentiment, en tant que président du CNE, d'être confronté à un conflit d'intérêts. Il serait dommage qu'aucun parlementaire ne participe à cette instance qui délibère de sujets relatifs à l'eau. J'estime qu'une coupure avec le législateur ne serait pas forcément opportune.

Pour information : une proposition de loi (PPL) a été déposée le 30 mars dernier à l'Assemblée nationale visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur désignation. Par conséquent, la PPL recense les organismes dans lesquels l'AN souhaite voir les parlementaires maintenus et confère une base législative à leur présence dans ceux de ces organismes dont la composition était uniquement réglementaire, dont le CNE.

• Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2017

Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. Actualités législatives relatives à la GEMAPI et au transfert des compétences eau et assainissement

Jean LAUNAY

Nous passons au point relatif aux actualités législatives. Le premier sujet concerne les deux textes GEMAPI. Le second point concerne le transfert des compétences même s'il s'agit d'une proposition de loi du groupe majoritaire. La ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, Jacqueline Gourault, a été chargée de porter ces deux textes sur l'eau dans la discussion parlementaire.

Nous avons présenté, lors de la dernière réunion, la proposition de loi issue de l'Assemblée nationale sur la GEMAPI. Je vais laisser la parole à Karine Brulé pour présenter ce point de l'ordre du jour.

Karine BRULÉ, sous-directrice des écosystèmes aquatiques et des ressources minérales

Comme nous l'avions évoqué lors du précédent CNE et comme le président l'a rappelé, l'activité parlementaire concernant le domaine de l'eau est très fournie, qu'il s'agisse de l'eau qui coule dans les rivières, dans les tuyaux ou de la protection contre les inondations.

Les deux lois en cours et sur lesquelles nous allons revenir ne remettent pas en cause les objectifs de politiques publiques, mais les conditions locales de mise en œuvre rencontrent certaines difficultés pratiques, techniques, politiques et financières. Les textes en vigueur ont donc nécessité des assouplissements qui se traduisent dans la loi du 30 décembre 2017 pour ce qui concerne la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et dans la « proposition de loi Ferrand » relative au transfert des compétences eau et assainissement au niveau intercommunal, qui est en cours d'instruction. Vous connaissez, pour la plupart, ces textes, car vous les accompagnez dans leur mise en œuvre quotidienne.

- **GEMAPI**

La loi du 30 décembre 2017 a apporté plusieurs assouplissements dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Tout d'abord, la loi permet aux départements et aux régions qui assurent, au 1^{er} janvier 2018, l'une des missions attachées à la compétence GEMAPI, d'en poursuivre l'exercice aussi longtemps qu'ils le souhaitent, sous réserve d'établir une convention avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés. En complément, comme les régions, les départements peuvent désormais contribuer au financement des projets relatifs aux missions constitutives de la compétence GEMAPI.

La GEMAPI regroupe plusieurs items. Pour mémoire, la philosophie de création de la compétence consiste à rassembler les items relatifs à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations qui constituent territorialement et intellectuellement un ensemble. Bien que la gestion des milieux aquatiques dépasse le seul objectif de prévention des inondations, la bonne gestion de ces milieux aquatiques permet la rétention des eaux pluviales et donc d'améliorer l'efficacité des ouvrages de protection contre les inondations. La GEMAPI traduit la solidarité amont/aval.

La loi du 30 décembre 2017 assouplit les modalités d'exercice de la compétence GEMAPI afin de permettre aux acteurs locaux d'en adapter la mise en œuvre aux spécificités propres à chaque territoire :

- I. en introduisant, en complément de la sécabilité géographique, une possibilité de sécabilité au sein de l'ensemble des items de la GEMAPI ;
- II. en autorisant temporairement de déléguer la compétence GEMAPI à des syndicats mixtes de droit commun ;
- III. en rendant possible l'adhésion d'un syndicat mixte ouvert à un autre syndicat mixte ouvert (voir le texte de loi pour plus de détails).

Enfin, la loi clarifie le régime de responsabilité applicable aux gestionnaires d'ouvrages construits en vue de prévenir les inondations et les submersions marines (digues), durant la période transitoire courant entre la mise à disposition de l'ouvrage et l'autorisation du système d'endiguement.

En parallèle, la direction générale de la prévention des risques (DGPR) a produit une plaquette à destination de tous les gestionnaires d'ouvrages contre les inondations dans un but pédagogique.

Un outil de communication est en cours de mise en place au sein des services de l'État. Il s'agit de « la foire aux questions » GEMAPI. L'ensemble des questions posées sur les territoires y sont présentées et les trois administrations (DGCL, DGPR, DGALN) apportent des réponses transversales. Il nous semblait en effet important d'apporter une réponse consolidée aux questions, en tenant compte du code de l'environnement et du code des collectivités locales. Cette foire aux questions sera complétée au fur et à mesure à partir des questions qui nous seront adressées. Cet outil répond à la nécessité que nous ayons le moins d'asymétries possible dans la compréhension et dans les réponses que nous apportons collectivement à des questions très légitimes.

Interventions

Daniel DIETMANN, comité de bassin Rhin-Meuse

Je suis président d'un EPAGE, dans le bassin Rhin-Meuse. Avant d'être un EPAGE, nous étions un syndicat mixte. Nous devons gérer à la fois ce qui relevait de la GEMAPI et ce qui n'en relevait pas. Lors de la phase de transition, nous nous sommes rendu compte que nous allions nous retrouver avec une activité relevant de la compétence GEMAPI et une activité qui n'en relevait pas, la première étant financée par la possibilité d'une taxe GEMAPI et la seconde continuant à être alimentée par les collectivités qui faisaient partie du syndicat concerné ou de l'EPAGE. Afin de mener une réflexion sur cette question, nous avons créé deux collèges à l'intérieur de l'EPAGE : un collège GEMAPI constitué de délégués élus dans les communautés de communes faisant partie de l'EPAGE et qui doivent voter sur les problématiques budgétaires GEMAPI, et un collège non GEMAPI constitué de délégués communaux qui poursuivent la même gestion. Les budgets sont très difficiles à établir, car il faut séparer, au niveau des factures, ce qui relève de la GEMAPI de ce qui n'en relève pas. Les communautés de communes ont la possibilité de reprendre aux communes la part GEMAPI obtenue par la fiscalité. Comment un syndicat mixte qui fonctionnait très bien pour gérer tous les problèmes relevant de la GEMAPI mais aussi pour traiter ceux qui n'en relevaient pas pourra-t-il utiliser le produit de la taxe sans une scission entre plusieurs collèges ? Les communautés de communes nous ont en effet demandé d'effectuer la répartition effective par communes entre la part GEMAPI et la part non GEMAPI de nos activités.

Florence DENIER-PASQUIER, CESE

La « foire aux questions » est-elle disponible en ligne ou est-elle seulement interne aux services ?

Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLOT, présidente du comité eau et biodiversité de Guadeloupe

Je formule la question au nom du groupe inter-DOM.

Dans ce texte de loi du 30 décembre 2017, il est fait mention d'une mission d'appui technique de bassin (MATB) visant à émettre des recommandations sur l'identification et la

définition d'outils utiles à l'exercice de la compétence d'une part, et, d'autre part à procéder à un état des lieux technique, administratif, économique, dans l'état des connaissances disponibles sur les installations concernées. A l'exception du département de La Réunion, cette mission d'expertise n'est toujours pas déployée dans les autres DOM, ce qui pénalise la prise de décision et le mode de gestion que doivent adopter les EPCI. Il est indispensable que cette mission soit mise en place pour accompagner les EPCI vers l'appréhension de cette nouvelle compétence et dans la mise en place de la taxe GEMAPI.

A la demande du président du CEB de Guyane excusé pour cette séance, il est précisé qu'un travail d'accompagnement est en cours en Guyane, où la MATB a été créée par arrêté préfectoral le 14 octobre 2016.

Daniel MARCOVITCH, personnalité qualifiée

A partir du moment où il existera une sécabilité des différents items, une structure pourra-t-elle quand même être reconnue comme EPAGE ? Dans la loi sur la GEMAPI, il semblait en effet nécessaire que la structure dispose de la totalité des compétences pour pouvoir devenir EPAGE.

Nathalie ROUSSET, comité de bassin Loire Bretagne

Je voudrais attirer votre attention sur le concept de solidarité aval/amont. Je vous ai entendu dire que celle-ci était renforcée par la GEMAPI. En ces moments de discussions financières, je perçois une attention de chacun au repli sur son propre territoire en faisant fi des efforts réalisés par les autres territoires, notamment pour les questions d'inondation ou de restitution d'eau. Les ouvrages sont à l'amont et si l'aval ne veut plus payer pour l'amont, cela pose problème.

Guillemette LORRAIN, chambres de commerce et d'industrie territoriales

La loi sur la GEMAPI du 30 décembre 2017 demande qu'un rapport soit remis par le Gouvernement au Parlement dans un délai de six mois sur les conséquences du transfert de la gestion des fleuves étendue aux côtes et aux montagnes. Un autre rapport est demandé dans les deux mois au Gouvernement sur la gestion des eaux pluviales et de ruissellement. Ces deux rapports de suivi d'état des lieux pourront-ils être partagés avec les membres du CNE ?

Bernard LENGLET, vice-président AFEPTB

La GEMAPI reste en devenir. Le domaine qui reste extérieur à la GEMAPI pose question. Nous souhaiterions que l'item 4 de l'article L.211-7 du code de l'environnement, sur le ruissellement, revienne dans la GEMAPI.

Le problème concerne également les départements et les régions. Les politiques de l'eau ne peuvent être organisées entre nous. Elles sont au cœur des politiques d'aménagement du territoire. Il convient d'envisager l'activité économique, les bassins d'emplois et les bassins-versants dans leur cohérence d'ensemble. Cette cohérence doit s'organiser à une échelle plus grande, en activant les régions administratives. L'item 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement concerne l'animation et la concertation dans les domaines de la

prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Nous devons réfléchir à la constitution de passerelles entre les grands acteurs du territoire. Il faut éviter que les acteurs spécialisés de l'eau soient hors du temps. L'eau est un problème politique, au sens noble du terme. Certes, nous devons encore régler divers problèmes mais nous pouvons nous féliciter des avancées de cette approche. Au niveau des départements et des régions, nous demandons depuis le premier jour à pouvoir poursuivre ce que nous faisons précédemment et que la sécabilité se mette en place. La question de l'ouverture des syndicats mixtes relève d'une problématique d'adaptabilité aux territoires. Nous devons prendre en compte les particularités historiques et géographiques des territoires.

Hervé PAUL, comité de bassin Rhône-Méditerranée

Il semblerait que les éléments retenus dans le rapport sur le pluvial concernent le rattachement du pluvial aux eaux usées urbaines, comme cela figure dans la proposition de loi Ferrand en cours de débat, et dans la GEMAPI hors des zones urbanisées en ce qui concerne le ruissellement. Cette proposition a le mérite de positionner très clairement la question du pluvial au niveau intercommunal. Cependant, l'expérience qui sera présentée tout à l'heure sur le Douaisis, montre que les solutions à la parcelle font preuve d'efficacité. Celles-ci sont davantage liées à l'urbanisme ou à la voirie qu'aux réseaux d'assainissement. Il conviendrait de faire en sorte qu'une compétence spécifique « eaux pluviales et de ruissellement » soit confiée aux EPCI en leur laissant le soin de l'organiser et de l'exercer selon les modalités les mieux adaptées à chaque territoire. Il n'est pas certain qu'un seul modèle permette de régler ces questions importantes. Il faudrait par ailleurs connaître la position du ministère de la Transition écologique et solidaire concernant la mise en conformité des systèmes d'assainissement qui constituera probablement le prochain sujet de contentieux avec l'Union européenne et qui risque d'être plus coûteux et plus pénalisant que le contentieux en cours.

Claude MIQUEU, personnalité qualifiée

Au sujet de la taxe GEMAPI, au 1^{er} janvier 2018, 66 collectivités territoriales en métropole avaient mis en place cette taxe pour un taux moyen de 7,22 euros et un écart de 1 euro à 19 euros. Je propose que l'évolution soit mise en veille et que nous regardions qui l'applique, comment et pourquoi, afin de dégager une typologie de cette réalité financière qui puisse nourrir le débat des collectivités concernées.

François MITTEAULT, directeur de l'eau et de la biodiversité

Ce sujet est encore en voie de stabilisation. Les textes sont très récents. Toutes les questions de mise en œuvre sont gérées en inter-directions et en interministériel puisque la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur est également très présente sur ce sujet. Nous veillons à parler tous d'une même voix. Il convient de caler précisément les réponses qui nous remontent du terrain.

Nous allons devoir décider, avec le président Jean Launay, de la façon dont nous tenons informé le CNE du processus de mise en œuvre. Il faut que nous disposions d'informations sur la perception de la taxe et sur les choix opérés dans la mise en œuvre de cette loi. Ces éléments ont vocation à être restitués au sein du CNE. Beaucoup d'informations nous remontent en effet et, parfois, la réalité est en décalage par rapport aux débats.

Nous partageons l'analyse issue de l'intervention sur l'échelle de raisonnement propre à tous ces sujets. Les grandes collectivités doivent prendre part à ces sujets. Nous voyons que certaines régions prennent les responsabilités qui leur sont offertes par la loi NOTRE d'animer les sujets liés à l'eau. Cette préoccupation s'inscrit dans le souci de mise en cohérence de nos politiques.

Karine BRULÉ, sous-directrice des écosystèmes aquatiques et des ressources minérales

La « foire aux questions » n'est pas encore publique, car elle ne correspond pas aux attentes du public. Elle est très technique et chargée de références législatives. La « foire aux questions » est pour l'instant un outil destiné aux services territoriaux. Il existe en complément différents outils de communication publique.

La loi sur la GEMAPI demande effectivement aux services de l'État de produire deux rapports, l'un dans un temps très court, dont la date de remise prévisionnelle est déjà dépassée, et l'autre dans un temps un peu plus long. Les services de l'État sont en train de rédiger le premier rapport, un rapport du Gouvernement au Parlement. Nous essaierons de le terminer pour la fin du mois. Ce document sera public et nous pourrions en débattre. Le rapport sur la question du pluvial et du ruissellement tient compte de la réalité du terrain. Une goutte d'eau n'est pas étiquetée. Il est impossible de savoir s'il s'agit d'une goutte qui va s'infiltrer dans le sol, qui va tomber sur une route, qui sera considérée, administrativement, comme pluviale, comme du ruissellement ou de l'inondation. En outre, les réalités des territoires sont extrêmement différentes. Il s'agit donc davantage de porter à la connaissance de chacun toute la matière dont nous disposons pour que chacun, dans la réalité de son territoire, puisse choisir la meilleure solution.

La taxe GEMAPI est assise sur la taxe d'habitation. Or une réforme assez structurante de cette dernière est en cours. Un retour d'expérience sur la taxe GEMAPI est en effet important pour en analyser l'évolution au sein d'un ensemble de taxes locales destinées à évoluer au cours des prochaines années.

Sophie AUCONIE, vice-présidente du CNE

Nous avons cosigné un courrier, Jean Launay et moi-même, adressé au secrétariat général des Affaires européennes (SGAE) indiquant que les mesures européennes pour la politique régionale disposent que, pour le petit cycle de l'eau (article 125), une intervention financière de l'Europe sur nos territoires est possible. En outre, la mesure de l'article 126 dispose qu'il en est de même pour les risques d'inondation. Nous réalisons que la problématique du financement est un vrai sujet sur les territoires. Or je rappelle que 15,7 milliards d'euros sur un programme pluriannuel de sept ans ne sont pas consommés. Les services de la Commission européenne pour la politique régionale indiquent que la France ne consomme pas ses fonds européens. Le programme se termine en 2020 et nous avons consommé à peine 20 % de l'enveloppe. Il s'agit d'abonder aux moyens dont nous disposons pour la gestion des risques et la gestion des risques de santé pour les réseaux d'eau potable, et aussi de réaliser une économie pour nos territoires puisque ce sont les entreprises de nos territoires qui interviendraient sur ces sujets. Je pense donc qu'il est important que nous ayons la réponse à cette lettre.

Jean LAUNAY

Cela pose question dans le cadre du chapitre du financement du renouvellement des infrastructures.

François MITTEAULT

Ce sujet renvoie à l'articulation entre les politiques de l'eau et les politiques régionales dont l'autorité de gestion est désormais dans les mains des régions. Cette problématique est réelle sur le sujet GEMAPI mais aussi sur de nombreux sujets du grand cycle. Les régions ont une capacité d'intervention, avec les fonds européens et leurs propres fonds, pour compléter les financements.

Sophie AUCONIE, vice-présidente du CNE

Les régions disposent de la compétence de la gestion des fonds européens mais pas de la compétence sur le petit cycle de l'eau. Elles lient l'une à l'autre alors que ces compétences sont totalement indépendantes. Il est important que le Secrétariat général des Affaires européennes nous réponde et que nous puissions comprendre que cette manne financière représente un vrai sujet de financement.

Jean LAUNAY

Le fait que la responsabilité de l'autorité de gestion soit passée de l'État aux régions ne doit pas amener les régions à se renfermer sur leurs seules compétences pour l'utilisation des fonds européens.

Je pense qu'il faut ouvrir ce débat dans le cadre des assises de l'eau.

Michel BERNARD, association de consommateurs CLCV

La CLCV a envoyé un courrier au président de l'association des régions de France sur ce sujet qui nous semble très important. Nous avons également demandé à nos militants d'intervenir auprès de chaque région.

- **Transfert des compétences eau et assainissement**

Karine BRULÉ, sous-directrice des écosystèmes aquatiques et des ressources minérales

Je vous propose de passer rapidement sur ce sujet, car nous ne disposons pas encore des conclusions sur la proposition de loi qui a été déposée par Monsieur Ferrand le 21 décembre 2017 à l'Assemblée nationale. Elle a été examinée dans la nuit du 30 au 31 janvier à l'Assemblée nationale en procédure accélérée.

Cette proposition de loi ne remet pas en cause le transfert obligatoire des compétences, mais elle propose d'assouplir les modalités de mise en œuvre :

- mise en place d'une minorité de blocage possible jusqu'en 2026 pour les communes membres de communautés de communes qui n'exercent pas déjà ces compétences (25 % des communes représentant 20 % de la population peuvent bloquer le transfert « eau » et « assainissement » au niveau intercommunal) ;
- exercice de l'ensemble des composantes de l'assainissement dont le pluvial et le ruissellement, dès lors qu'un EPCI exerce de plein droit la compétence assainissement ;
- suppression du seuil de 3 EPCI-FP pour le maintien des syndicats.

Le travail parlementaire est en cours. L'exécutif attend la fin de ce travail.

Daniel MARCOVITCH

Toute forme de ruissellement est-elle assimilée à de l'assainissement ? Je ne le crois pas. Un texte est à l'étude à la Commission mixte inondation sur le fait que le fonds Barnier pourrait, dans certains cas, financer une partie des travaux sur le ruissellement à condition que les coûts soient différenciés et qu'ils ne correspondent pas à des tuyaux ni à de l'assainissement. Un doute réside sur ce point.

Karine BRULÉ, sous-directrice des écosystèmes aquatiques et des ressources minérales

Le rapport du Gouvernement doit définir les frontières entre chaque outil financier. Celles-ci ne sont ni contiguës, ni étanches. Le rapport va préciser le rôle de chacun des outils financiers. Les collectivités compétentes devront utiliser le meilleur outil financier au bon moment. Le rapport n'est pas terminé.

2. Point d'information sur les assises de l'eau

François MITTEAULT, directeur de l'eau et de la biodiversité

Lorsque nous avons établi l'ordre du jour, nous pensions avoir des éléments concrets à vous donner sur les perspectives des assises de l'eau. Mais il s'avère que le dispositif n'est pas encore suffisamment finalisé tant au niveau ministériel qu'au niveau interministériel. Nous aurons l'occasion de communiquer plus précisément sur ces assises prochainement.

Nous avons reçu une double commande politique. D'abord, telles qu'évoquées dans le discours du Président de la République au congrès des Maires à la fin de l'année dernière, les assises étaient très ciblées sur le renouvellement des réseaux (état des lieux, mode de financement, questions techniques sur le renouvellement, état du regroupement des collectivités, appréciation des dynamiques). Nous préparons avec les équipes des éléments sur ce point. Un travail interne à la sphère de l'État est en cours. Nous verrons comment nourrir le débat le moment venu. La deuxième commande est de faire en sorte que ces assises impliquent les citoyens dans le débat sur l'eau, considérant qu'actuellement le débat sur l'eau est concentré dans des cercles d'initiés. Il faut pouvoir répondre aux questions des citoyens, notamment sur la question du prix et de la gestion de l'eau. L'exercice doit répondre à cette double commande.

D'autres interrogations sont posées, par exemple les assises doivent-elles intégrer ou pas les questions liées au réchauffement climatique et aux modifications induites dans le grand cycle de l'eau ? Ce sont des sujets contemporains qui interrogent nos concitoyens. Je ne peux pas en dire davantage, en dépit de ma transparence sur les échanges actuels tant à l'intérieur de notre ministère qu'en interministériel (ministères de l'intérieur, de l'économie, des outre-mer).

Concernant les outre-mer, deux exercices parallèles seront réalisés. Les assises se tiendront en France métropolitaine, mais il a été convenu avec le ministère des outre-mer de disposer d'une déclinaison spécifique de ces assises pour les outre-mer. Un premier rendez-vous aux mois d'avril ou de mai s'appuiera sur le comité de pilotage administratif qui touche à la mise en œuvre du plan Eau DOM. Un premier exercice s'appuiera ainsi sur les questions du petit cycle. Un deuxième rendez-vous est en préparation. Il a été annoncé lors du dernier Comité national de la biodiversité. Il s'intéressera aux sujets de biodiversité. Les outre-mer ont, en effet, rapproché les problématiques eau et biodiversité, notamment dans les comités de l'eau et de la biodiversité qui se mettent en place dans les bassins ultramarins. Il s'agit d'organiser un événement sur plusieurs jours au mois de septembre auquel tous les acteurs (techniques et politiques) de l'eau et de la biodiversité participeront.

Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, revient d'une mission en Guadeloupe avec Madame Girardin, ministre des outre-mer, et Monsieur Darmanin. Le sujet guadeloupéen servira de référence sur la façon d'activer la mise en œuvre du plan Eau DOM. Ce plan, publié en 2016, reste le document de référence. Il s'agit de dynamiser la mise en place des contrats de progrès. Les premiers ont été signés en Guadeloupe il y a quelques jours. L'objectif est d'accélérer la mise en œuvre du plan Eau DOM à l'occasion du rendez-vous précité. Lors du prochain CNE, nous aurons la possibilité de développer davantage ce sujet.

Jean LAUNAY

Comme vous l'aurez compris, le calendrier est glissant et les schémas d'organisation évoluent. Dans les premières moutures de travail, nos hypothèses étaient basées sur deux séquences susceptibles d'être terminées à la fin du mois de juin.

La première séquence correspondait à la commande tirée du verbatim du Président de la République devant le congrès des Maires : état patrimonial des réseaux d'eau, impératifs de renouvellement, d'investissements publics, questions de financement, de santé publique, etc. La deuxième séquence visait davantage les questions liées au grand cycle de l'eau, le lien entre l'eau et le climat, les objectifs de développement durable. Cela permettait de partir du local pour parvenir à une vision plus globale et de donner à l'eau une lisibilité politique transversale plus forte.

Le schéma d'organisation ayant évolué et en raison du calendrier glissant, nous nous dirigeons plutôt vers une première phase achevée à l'été. Je souhaite que la deuxième phase ait également lieu. Je défendrai ce point de vue lors de l'entretien que j'aurai le 29 mars avec Sébastien Lecornu qui assurera la présidence des assises de l'eau. Je défendrai la nécessité de ces deux phases et le caractère interministériel indispensable pour traiter ces sujets. Si nous ne parvenons pas à réunir tous les acteurs de l'Etat, y compris ceux de Bercy, la transversalité de l'eau ne servira à rien.

J'espérais également des déclinaisons territoriales des assises. Je pensais qu'elles pouvaient être un lieu d'activateur de réflexions locales, en particulier sur le sujet du transfert des compétences et des éventuels regroupements autour de syndicats ou de

communautés de communes. Il convient de trouver les bons niveaux d'organisation de maîtrise d'ouvrage. Sans cette déclinaison, je pense que nous perdrons en efficacité.

Interventions

Bernard LENGLET, vice-président de l'AFEPTB

Nous avons déjà connu des assises dans notre pays. Au début des années 2000, nous avons déjà réuni de grandes salles pour les assises des libertés locales. Nous avons réfléchi à l'organisation de l'eau au niveau des territoires. En lisant les documents de l'époque, nous prendrions conscience que nous sommes dans la bonne direction. Nous ne réussirons les assises de l'eau que si les acteurs et les élus du territoire sont impliqués, non seulement au cours des assises mais aussi dans la préparation de ces assises. L'expertise des acteurs du territoire est extraordinairement riche. Ces sujets doivent remonter. Il faut pouvoir aller chercher au cœur des territoires de l'information pour faire avancer le sujet de l'eau. Nous savons que le contexte est difficile. Des problématiques se posent en lien avec les agences de l'eau. Le financement est, par ailleurs, une vraie inquiétude. Le sujet de demain, c'est la taille critique des opérateurs du territoire. Nous savons que les fonds européens activés s'arrêtent à échéance. L'instruction des dossiers relatifs à l'eau est très lente. Je rappelle qu'il faut que ce soient les assises de l'eau, pas les assises du petit cycle ou du grand cycle de l'eau. Nous devons garder cette vision en tête. Si nous ne prenons pas garde aux tuyaux, il nous sera reproché, dans quelques dizaines d'années, de n'avoir rien fait. Nous disposons des outils réglementaires et législatifs nécessaires. Les citoyens sont demandeurs d'une appropriation de ces sujets. Nous devons prendre garde à notre langage. Nous ne devons pas manquer cette chance que représentent les assises de l'eau. Nous devons faire les assises de l'eau ensemble, du début à la fin.

Hervé PAUL, comité de bassin Rhône-Méditerranée

Je souscris totalement à ce qui vient d'être dit. C'est aussi au contact des territoires que nous donnerons du sens à ces assises de l'eau. L'annonce de ces assises de l'eau par le Président de la République a créé de l'engouement dans les territoires. Les atermoiements actuels sur la mise en place de ces assises commencent à créer du mécontentement. Cette bonne idée se transforme en questions sans solution. Les assises de l'eau attendues, qui étaient porteuses d'espoir sur le court et le long terme, se transforment en objet de grogne. Nous avons le sentiment qu'un débat au niveau interministériel rencontre des difficultés à trouver un consensus et que ceux qui font fonctionner les services d'eau et d'assainissement seront des spectateurs. Cette situation serait dramatique.

Il ne faudrait pas, bien que le discours du Président de la République ait été fortement marqué par ce sujet, que les assises de l'eau, sur le petit cycle de l'eau, se limitent au renouvellement des canalisations. Il faut prendre en compte les questions patrimoniales – le premier patrimoine étant les aquifères qui alimentent la population en eau potable – et les questions économiques (évolution des consommations, ouverture du droit à l'eau pour tous, prix de l'eau). Les moyens que les agences de l'eau investissaient sur le petit cycle serviront à d'autres financements. Cela impacte nécessairement le prix de l'eau puisque c'est l'augmentation de la facture d'eau qui financera l'amélioration de la gestion patrimoniale des services publics d'eau et d'assainissement. Il faut vraiment que les collectivités territoriales et leurs groupements soient associés dès maintenant à la préparation de ces assises et qu'ils les nourrissent de leurs témoignages, de leur expertise et de leur savoir-faire.

Patrick LESCOP, chambres de commerce et d'industrie territoriales

Monsieur le président, je partage ce que vous disiez tout à l'heure. J'ai été élu local à Quimper à l'époque des inondations locales du début des années 2000. J'ai vécu le traumatisme de la population et du monde économique. Avez-vous une idée du lieu où se tiendront les assises ? Vous parliez tout à l'heure de déclinaisons territoriales des assises. Cela signifie-t-il qu'il y en aura au moins une à Paris ? Je voulais par ailleurs vous assurer du soutien du réseau des chambres de commerce, de CCI France, d'une part, et des chambres territoriales, d'autre part, et de leur participation à ces assises, notamment dans le cadre des actions qu'elles mènent en ce moment sur le « tour de France des inondations ». Les chambres sensibilisent le monde économique à cette problématique et aux moyens d'y répondre. Notre présence à ces assises sur ce thème serait tout à fait justifiée.

Arnaud RENE-CORAIL, comité eau et biodiversité de Martinique

Concernant les assises de l'eau, nous souhaitons que les comités de l'eau et de la biodiversité (CEB) copilotent ces assises. Il est judicieux que celles-ci se déroulent en France métropolitaine, car il sera nécessaire de regrouper Mayotte, La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane. Nous avons entendu dire que seuls 20 % des 15 milliards d'euros de fonds européens sont programmés. Les anciens élus ont investi dans des usines d'eau qui ont vieilli. Les tuyaux fuient parce que les élus se sont attaqués à d'autres problèmes liés au développement, en particulier à l'éducation. Un rattrapage est donc nécessaire. Les CEB ont pour vocation de travailler à permettre aux régions, autorités organisatrices des fonds européens, de s'approprier les financements. Il faut que les dépenses soient certifiées et programmées d'ici 2020. Nos CEB travailleront ensemble pour copiloter ces assises d'outre-mer.

Daniel DIETMANN, comité de bassin Rhin-Meuse

Nous sommes en train de développer dans nos communes des plans climats qui nous indiquent clairement que, si nous ne veillons pas au grain, nous nous orientons vers un mur au-delà duquel l'humanité n'aura plus sa place. L'humanité, la vie et l'eau sont intrinsèquement liées. Il n'est pas possible de définir un plan climat avec une approche de l'eau répartie en deux cycles. C'est une absurdité d'un autre siècle. Ces assises de l'eau seront l'occasion de se mettre à niveau et de considérer à nouveau l'eau dans sa globalité. Nous ne pouvons pas décliner les plans climats à l'échelle du territoire en cohérence avec les directives cadres européennes en séparant la problématique de l'eau entre le petit cycle et le grand cycle. Je rappelle que l'EPAGE est un établissement public de gestion de l'eau dans son cycle global.

Marie-France TOUL, présidente du comité eau et biodiversité de Martinique

J'interviens pour le groupe inter-DOM. Je n'ai jamais eu autant de plaisir à participer à un débat au CNE. Je rejoins toutes les interventions concernant les assises de l'eau. Il est important d'impliquer très fortement les citoyens dans la préparation de ces assises. Sur nos territoires, les citoyens ont pris la parole. Ils s'organisent, demandent à comprendre la constitution de leur redevance. Ils veulent être des acteurs de la politique de l'eau. Je demande qu'une place importante soit accordée aux citoyens et à tous les acteurs économiques pour qui elle représente une manne importante en matière économique.

Yves WIGT, comité de bassin Rhône-Méditerranée

Je rejoins les propos de Monsieur Lenglet concernant le grand cycle et le petit cycle de l'eau. Je voudrais revenir également sur la part GEMAPI et la part hors GEMAPI. L'eau qui coule dans les robinets provient soit d'une rivière, soit d'une nappe, c'est-à-dire du grand cycle de l'eau. Il ne faut donc absolument pas dissocier les deux cycles. En région PACA, 2 millions de personnes consomment l'eau issue de la Durance. Il ne faut donc pas oublier l'apport du système durancien dans la qualité, dans les usages et dans la ressource, alors qu'en été nous devons faire face de plus en plus dans notre région au manque d'eau impliquant des arrêtés sécheresse.

Sophie AUCONIE, vice-présidente du CNE

Je suis désolée d'être obligée de quitter ce temps d'échanges. Je vous demande de me pardonner, car j'ai des obligations en cette journée internationale du droit des femmes. Je rappelle que le souhait du Président de la République est que la problématique de l'eau soit considérée de manière globale, sans dissocier le grand cycle du petit cycle. Il est évident que les élus territoriaux et locaux, directement concernés par la problématique de l'eau, doivent être associés aux assises de l'eau. Je rappelle que 70 % des lois françaises sont issues des directives européennes. La problématique de l'eau, dans un spectre large, est une politique intégrée européenne. Il faut que, dans ces assises de l'eau, se trouvent des représentants dans le Parlement français mais aussi au niveau européen. Michel Dantin, par exemple, est un député européen extrêmement engagé au Parlement, qui dispose d'une vraie légitimité et qui, par ailleurs, a été président du comité de bassin Rhône-Méditerranée. Ainsi, que des hommes et des femmes parlementaires européens soient associés à ces assises de l'eau aurait du sens. Enfin, il me semble important que ce ne soit pas « l'eau qui parle à l'eau ». Ce sont en effet toujours les mêmes qui parlent des mêmes choses avec les mêmes auditoires. Nous devons essayer de nous ouvrir à d'autres partenaires qui apporteront de la valeur ajoutée à ces débats.

Bernard MICHEL, association de consommateurs CLCV

Je suis d'accord avec ce qui a été dit. Je rappelle qu'il est complexe de faire comprendre aux usagers cette problématique générale de l'eau. Nous entendons parfois certains propos hallucinants sur la perception qu'en ont les gens. Pourvu que l'eau coule du robinet, ils ne s'intéressent, la plupart du temps, ni à sa provenance, ni à sa destination. Je voudrais également insister sur le rôle des associations, notamment des associations de consommateurs et des associations environnementales, sur ce point. Je voudrais savoir si celles-ci seront associées à la préparation des assises de l'eau. J'ajoute que les problèmes de la qualité de l'eau et de la ressource en eau sont des sujets qui nous préoccupent énormément.

Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLOT, comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe

Je rejoins mes collègues sur l'implication des usagers dans les assises de l'eau. Je demande aux services de l'État de ne pas programmer des réunions en pleine semaine. Les usagers ne sont généralement disponibles que le samedi. Le retour sur les assises de l'outre-mer montre qu'en semaine, seuls les institutionnels et les socioprofessionnels se mobilisent. La voix de l'utilisateur n'est pas portée. Je demande donc aux services de l'État d'organiser des séances de travail le samedi matin pour que les usagers puissent se déplacer et faire entendre leur voix.

Jean-Yves COLLETER, Fédération françaises d'aquaculture

Je pense qu'il est primordial que les usagers économiques et industriels soient également associés à ces assises de l'eau. Nous sommes déjà présents dans les plans de recherche, de progrès, etc. Nous pouvons donc apporter notre pierre à l'édifice.

Isabelle GAILLARD, association de consommateurs UNAF

Je voudrais exprimer l'inquiétude des consommateurs sur les menaces qui pèsent sur les financements de l'eau. Lorsque nous entendons parler de réseaux, nous nous inquiétons. Le tout tuyau coûtera plus cher que l'utilisation des services que la nature rend gratuitement. Je rappelle qu'en ce qui concerne les ruissellements, il a été dit que l'efficacité du traitement à la parcelle avait été constatée. Or beaucoup d'élus, lorsqu'ils sont mis en garde contre les inondations liées à la bétonisation, répondent que des tuyaux plus gros seront installés. Ce positionnement est grave car non seulement ces tuyaux coûtent cher à installer mais, en plus, ils doivent être entretenus.

Jean LAUNAY

Je voudrais lever toute d'ambiguïté sur le terme de « tout tuyau ». Le Président de la République évoquait essentiellement les questions d'eau potable. Si nous voulons de l'eau au robinet, il est de la responsabilité des collectivités de savoir amortir ces réseaux. Sur l'assainissement, d'autres solutions peuvent sans doute être trouvées. En ce qui concerne le pluvial et les solutions fondées sur la nature, la solution n'est pas uniquement technique et ne repose pas seulement sur la tuyauterie. Avec tous les éléments évoqués au cours de cette séance, il me semble que vous avez donné la solution, à savoir que le petit cycle et le grand cycle ne font qu'un. La question du renouvellement du patrimoine sur le sujet de l'eau *stricto sensu* doit être élargie à une vision plus globale de l'eau afin de donner à l'eau cette lisibilité et la force de sa transversalité.

Florence DENIER-PASQUIER, conseil économique, social et environnemental

Vous avez résumé, Monsieur le président, le point de vue du CNE sur le fait que la dissociation du petit et grand cycle n'est pas adaptée à une vision globale du patrimoine eau notamment dans sa dimension quantitative à l'heure du changement climatique. Le CNE pourrait délivrer un message clair : il vaut mieux des assises de l'eau bien préparées avec les éléments documentaires nécessaires, que ceux-ci soient partagés et prennent en compte les très riches retours d'expérience des territoires, sans doute en association avec les comités de bassin, et que nous disposions d'une vision globale des politiques de l'eau. Il serait pertinent, lors d'un prochain CNE, de traiter du rôle de l'État, notamment dans l'exercice de la police de l'eau. Nous avons eu, il y a deux ans, un rapport sur la mise en œuvre de la police de l'eau qui offrait une photographie de la manière dont celle-ci s'exerçait sur tous les territoires. Nous devrions disposer de ce rapport lors d'une prochaine séance. Nous pourrions nous arrêter plus particulièrement sur les questions de gestion quantitative. Quelle est la place de l'État dans la régulation des usages et la gestion quantitative ? Je demande que ce sujet soit traité lors d'un prochain CNE.

Anchya BAMANA, présidente du comité eau et biodiversité de Mayotte

Je souhaite compléter les propos de mes collègues concernant le renouvellement des réseaux. Il s'agit, à Mayotte, d'une question d'actualité. Je souhaite également vous sensibiliser à la question de la protection des ressources en eau à Mayotte, qui constitue une problématique réelle. En 2017, Mayotte a vécu une pénurie d'eau très importante. Mayotte vit une forte pression migratoire. Les personnes qui entrent en situation irrégulière pèsent fortement sur le développement des politiques publiques et en particulier sur la problématique de l'eau et de la préservation de la biodiversité (déforestation massive, érosion, saccage des rivières). La question de l'immigration irrégulière est un sujet qui doit être abordé lors de ces assises. Nous nous sommes rendu compte, sur le territoire, que l'État a mis en place une campagne qui touche essentiellement les usagers de l'eau qui coule du robinet mais, en réalité, un vrai travail doit être fait en vue de protéger la ressource des conséquences de cette immigration irrégulière.

Claude MIQUEU, personnalité qualifiée

Je voudrais revenir à l'esprit et à la lettre du Comité national de l'eau. Il nous est parfois reproché d'être une assemblée tenant des débats feutrés entre gens bien élevés. Or nous avons entendu aujourd'hui de l'incompréhension, de l'atermoiement, du mécontentement, le risque d'une non-écoute des territoires et d'une non-prise en compte de la proximité. Puisque, Monsieur le président vous avez rendez-vous le 29 mars M. Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, vous devez être porteur d'une parole forte. Quelle traduction politique donnons-nous à ces échanges ?

Nous devons nous exprimer sur deux sujets. D'abord, en ce qui concerne les assises de l'eau, nous n'accepterons pas que la proximité des territoires ne soit pas prise en compte. Ensuite, nous partageons l'obsession de Sophie Auconie concernant les crédits non utilisés. Nous ne pouvons pas en rester au constat. Nous devons nous donner les moyens politiques de faire en sorte que cet argent ne soit pas perdu. Tandis que nous constatons une grogne sur le terrain à propos du fonctionnement financier des collectivités territoriales, de l'argent dort et risque d'être perdu. Donnons-nous les moyens de l'utiliser pour toutes les belles ambitions que nous avons sur le terrain.

Christian LECUSSAN, FENARIVE

Les autres pays européens consomment cet argent. Ils savent le faire. Nous pourrions prendre quelques leçons au-delà de nos frontières.

Célia BLAUDEL, adjointe à la maire de Paris

Ces assises de l'eau représentent l'opportunité de mettre sur la table l'ensemble des enjeux de l'eau. Petit cycle et grand cycle ne sont effectivement pas dissociables. Il serait compliqué de résumer ces assises de l'eau à la seule question industrielle. Nous devons l'ouvrir sur l'ensemble des problématiques que pose l'eau. La question de la protection de la ressource doit être posée, tant en termes de quantité que de qualité, à l'heure où le dérèglement climatique exacerbe cette question. Nous devons nous poser des questions en termes d'accès à l'eau et en termes économiques. Il est nécessaire de procéder à un travail de redéfinition des questions liées à l'innovation dans le monde de l'eau, notamment en ce qui concerne les réseaux, un patrimoine existant à partir duquel il convient de penser l'avenir et la durabilité. La possibilité de mettre pleinement le service de l'eau à l'heure du

XXI^{ème} siècle s'offre à nous. Les acteurs du territoire, les comités de bassin mais aussi les collectivités territoriales, sont en prise avec ces problématiques au quotidien. Ces problématiques n'ont d'ailleurs pas de réponse unique à l'échelle du territoire. À l'instar des questions liées à la transition écologique, chaque territoire doit pouvoir adapter les réponses. Il convient ainsi de regarder la globalité mais aussi d'apporter des réponses locales. Le regard particulier que nous avons à l'échelle locale est donc nécessaire car il peut apporter des éléments au débat.

François MITTEAULT, directeur de l'eau et de la biodiversité

Nous n'attendions pas ce débat au titre de ce point d'information. Le CNE joue son rôle d'influence gouvernementale dans un moment tout à fait pertinent puisque de nombreuses interrogations sur la mise en place de ces assises se posent au niveau du Gouvernement. Je ferai remonter au ministre et à son cabinet le message globalement concordant exprimé aujourd'hui. J'effectuerai une remontée administrative mais Jean Launay aura l'occasion de porter cette parole lors de sa rencontre avec Sébastien Lecornu, désigné au sein du Gouvernement pour présider ces assises. La synthèse des débats que nous venons d'avoir sera lue très attentivement par les ministres. J'essaie d'imaginer, en vous écoutant, la mise en œuvre opérationnelle de vos propos. Il convient en effet de mobiliser les citoyens et les territoires sur tous les sujets et d'opérer une remontée par un exercice collectif, citoyen. L'objectif, comme l'a dit Sophie Auconie, est que ce ne soit pas uniquement « l'eau qui parle à l'eau ». Tous ces éléments devront trouver leur déclinaison opérationnelle. Ces assises arrivent à un moment où de nombreux débats se posent sur ces questions au sein des agences de l'eau qui préparent leur 11^{ème} programme d'intervention. Parallèlement, de nombreuses réflexions sont menées dans la sphère de l'État (Action publique 2022) visant à rendre plus performante l'action de l'État et de ses opérateurs sur nos politiques. Le domaine de l'eau et de la biodiversité sera également impacté par cet exercice. Le contexte est très animé. Vos contributions devraient éclairer le Gouvernement au moment où il procède aux choix d'organisation et de périmètre de ces assises. Je vous remercie.

Jean LAUNAY, président du CNE

Je remercie chacun. Je sais ce que j'ai à faire, à dire et à écrire.

3. Préparation des contrats d'objectifs et de performance de l'Agence française de et des agences de l'eau

Jean LAUNAY

Je laisse la parole à Florence Clermont-Brouillet concernant la préparation des contrats d'objectif et de performance de l'AFB et des agences de l'eau.

Florence CLERMONT-BROUILLET, direction de l'eau de la biodiversité

J'interviendrai sur les contrats d'objectifs et de performance (COP) des opérateurs de la biodiversité et des agences de l'eau qui permettent de fixer la stratégie pluriannuelle et les objectifs opérationnels des opérateurs.

En 2018, une conjonction de contrats d'objectifs doit être menée. C'est une année propice à l'articulation des stratégies des différents opérateurs de la biodiversité :

- 1^{er} COP de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) ;
- COP de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ;
- COP des agences de l'eau, dont les missions sont élargies à la préservation de la biodiversité au sens large, pour les 11^{èmes} programmes 2019-2024.

Afin d'élaborer le calendrier, des réflexions sont en cours autour de divers items. Les axes stratégiques doivent être déclinés en objectifs opérationnels puis en indicateurs afin de mesurer le suivi de ce document et de ces orientations tout au long d'une période de cinq années. Des consultations et des ateliers sont prévus au cours du premier semestre afin d'élaborer ces documents. Ils seront ponctués de présentations au conseil d'administration de l'AFB. Au mois de juin, la présentation du COP semi-finalisé sera effectuée. Le vote est prévu au conseil d'administration du 27 novembre 2018.

Des consultations et des avis doivent être obligatoirement rendus sur les orientations stratégiques de l'AFB par le CNE (article R.131-28-9 du code de l'environnement), le Comité national de la biodiversité (CNB) et le Comité national de la mer et du littoral (CNML).

Il est prévu que l'avis du CNE puisse être rendu lors de la réunion du 2 octobre. Un COP est un document de 20 à 30 pages. Le CNE du 2 octobre sera saisi sur le document complet quasi-finalisé. La rédaction sera stabilisée sur les axes stratégiques et pourra nécessiter des adaptations en fonction des avis et des travaux en cours sur la partie liée aux objectifs opérationnels et aux indicateurs.

Parallèlement, les agences de l'eau travaillent à l'élaboration du 11^{ème} programme. Les débats se tiennent dans les comités de bassin et les conseils d'administration des agences au cours du premier semestre 2018. L'exercice d'écriture du COP des agences de l'eau est décalé au premier trimestre 2019.

L'enjeu de la présentation au CNE du mois d'octobre du contrat d'objectifs et de performance de l'AFB sera de pouvoir vous en présenter les articulations avec les orientations des agences de l'eau. Il en sera de même pour l'ONCFS.

Je vous invite donc à profiter de cette année 2018 pour définir cette vision de l'articulation, des différentes stratégies des établissements au service de l'eau et de la biodiversité.

Interventions

Gilbert SAM YIN YANG, office de l'eau de La Réunion

J'interviens au titre de représentant des offices de l'eau d'outre-mer au CNE et au nom du groupe inter-DOM du CNE. Qu'en est-il des territoires d'outre-mer, des départements d'outre-mer dans le premier contrat d'objectifs et de performance de l'AFB ? Pour apporter un élément de réflexion, je rappelle que 80 % au moins de la biodiversité française se situent en outre-mer. L'enjeu de la biodiversité au niveau national en rapport avec les outre-mer n'est donc pas à démontrer. Sans avoir la prétention de comparer les offices de l'eau d'outre-mer aux agences de l'eau de l'hexagone, je rappelle que les missions d'envergure nationale, notamment par rapport à la directive-cadre sur l'eau, sont assurées par les offices de l'eau d'outre-mer. Par conséquent, les 11^{èmes} programmes des agences de l'eau doivent correspondre au programme pluriannuel d'intervention du bassin d'outre-mer concerné et s'articuler avec la solidarité inter-bassin intégrée au budget de l'AFB.

Une réflexion pour intégrer cette spécificité est-elle menée ? Existe-t-il au sein de nos politiques nationales un traitement privilégié et non discriminatoire ?

François MITTEAULT, directeur de l'eau et de la biodiversité

Je rappelle que le COP est un document bilatéral entre l'État, la direction de tutelle, et l'opérateur. Ce document fixe la façon dont l'opérateur se met en ordre de marche pour répondre aux objectifs que lui fixe l'État. Un travail en binôme est effectué avec tous les opérateurs afin de préparer et proposer des documents qui fixeront ces priorités. À ce stade, l'objectif est que l'État donne à chaque opérateur des orientations générales. Dans le COP de l'AFB figure un volet consacré aux outre-mer. Le directeur adjoint de l'AFB est présent. Il peut vous apporter des précisions.

Paul MICHELET, directeur adjoint de l'AFB

La présentation de Florence Clermont-Brouillet montre la nécessité d'une articulation de la définition des objectifs au travers des contrats d'objectifs des agences de l'eau et de l'AFB dans l'hexagone. Dans les territoires ultramarins, la situation est spécifique dans la mesure où il n'y existe pas d'agence de l'eau. L'AFB a pour ambition d'élaborer un programme d'intervention, soit un cadre général dans lequel s'inscrira le dispositif de l'attribution de crédits incitatifs, de subventions, dans les limites de son budget. Une réflexion particulière sera menée sur la question historiquement nommée de « solidarité interbassins » mais que la loi a clairement transférée à l'AFB dans un cadre nouveau puisque le champ d'action de l'ONEMA, par le passé, portait uniquement sur l'eau alors que celui de l'AFB concerne l'eau, des milieux marins et des milieux terrestres. Les travaux d'élaboration du contrat d'objectifs commencent. Ils seront enrichis par l'implication des décisions à venir du conseil d'administration et par la consultation d'un certain nombre d'instances que nous avons évoquées la dernière fois, les comités d'orientation de l'AFB, parmi lesquels l'un porte le nom de « biodiversité ultramarine », consacré spécifiquement à l'outre-mer. Il sera constitué mardi prochain. Sa première réunion se tiendra dans les semaines qui viennent. Il s'agit d'impliquer les acteurs de ces territoires dans les réflexions préalables à ce programme d'intervention. Celui-ci concerne la solidarité inter-bassin mais également la contribution au plan d'action Écophyto dont une partie concerne les territoires ultramarins. L'objectif d'aboutissement de constitution du programme est très proche, en termes de calendrier, de celui des agences de l'eau, à savoir une validation définitive avant la fin de l'année. L'intervalle 2017-2018 constitue une période transitoire.

4. Présentation de l'objectif de développement durable n°6 – garantir l'accès de tous à l'eau

Jean LAUNAY, président du CNE

Nous poursuivons notre ordre du jour avec Jean-Marie Quémener qui va nous présenter l'objectif de développement durable n°6 sur la garantie de l'accès de tous à l'eau. Je souhaite préalablement évoquer ce sujet, davantage au titre de président du Partenariat français pour l'eau qu'en tant que Président du CNE. Je me réjouis de voir ce point à l'ordre du jour. Le Partenariat français pour l'eau, que je préside depuis deux ans, est une plateforme multi-acteurs impulsée par l'État au moment du forum mondial de Mexico et stabilisée juridiquement au moment du forum mondial de Marseille en 2012, comprenant l'État, des entreprises, des collectivités territoriales, des ONG, des associations scientifiques, des personnes physiques françaises ou étrangères. Dans le Partenariat

français pour l'eau se trouvent deux groupes de travail permanents : l'un porte sur le lien entre l'eau et le climat et l'autre sur le suivi des objectifs de développement durable déclinés par l'ONU dont l'objectif numéro 6 est consacré spécifiquement à l'eau. Je me réjouis donc de voir aborder ce sujet dans nos instances, légitimé par la feuille de route de la mission de coordination européenne et internationale de la direction de l'eau et de la biodiversité, à la veille du forum mondial de Brasilia qui se tiendra entre le 16 et le 23 mars prochain. Au mois de juillet, se tiendra à New York le *High Level Panel* (panel de haut niveau) pour le premier bilan de la mise en œuvre de ces objectifs de développement durable. Enfin, nous avons adressé, en tant que Partenariat français pour l'eau, un appel au Président de la République car s'il existe sur ce point une demande d'attention exemplaire de la France pour porter une parole à l'international, il faut aussi qu'elle soit exemplaire sur son propre territoire. Il convient ainsi de porter notre attention sur l'atteinte des objectifs de développement durable et, pour ce qui nous concerne, sur cet objectif n°6.

Jean-Marie QUEMENER, direction de l'eau et de la biodiversité

Nous nous inscrivons dans une démarche de l'ONU dans le cadre de son agenda dit « agenda 2030 », un agenda international visant à adopter des standards de développement et dont l'objectif général est de lutter contre la pauvreté et de préserver la planète face aux défis climatiques.

Cet objectif repose sur 5 piliers : Peuples, Planète, Prospérité, Paix, Partenariats.

Pour atteindre cette ambition à l'horizon 2030, l'ONU a mis en place 17 objectifs de développement durable (ODD), 16 objectifs thématiques et un 17^{ème} objectif qui porte sur la transversalité de l'approche.

Parmi les 16 thématiques, nous trouvons ainsi : l'égalité hommes femmes, la lutte contre la pauvreté, la ville durable, l'accès à l'énergie, les ressources aquatiques, l'agriculture. Il existe une volonté, dans ces ODD, d'aborder les sujets de façon décloisonnée.

L'objectif de mon intervention est de porter les objectifs de développement durable et leurs déclinaisons sur le sol français. Si nous sommes un pays développé, la question se pose de savoir si nous avons atteint ces standards partout sur notre territoire.

Les ODD dans le monde et surtout en France visent à sortir du concept de « niveau de développement ». Les objectifs de développement durable ne visent pas à atteindre un standard de développement. Nous avons beaucoup pensé jusqu'à présent que les pays du Sud devaient atteindre le même niveau de développement que les pays du Nord. Nous savons aujourd'hui que les ressources planétaires ne sont pas suffisantes pour atteindre cet objectif. Ce n'est pas soutenable. La philosophie des ODD est de respecter les ressources et les cultures de chacun des pays dans une notion de durabilité. Les objectifs de développement durable nous interpellent sur la question du déploiement dans nos politiques publiques sectorielles du standard fixé par chacun des objectifs et sur la manière de renforcer la transversalité des approches. Il ne s'agit pas simplement d'une question mondiale de « pays pauvres ».

J'interviens aujourd'hui auprès de vous pour l'objectif n°6 qui porte sur l'eau et a pour libellé : « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

Cet objectif se décompose en plusieurs cibles assorties d'indicateurs :

- 6.1 Accès universel à l'eau potable ;
- 6.2 Accès universel à l'assainissement ;
- 6.3 Amélioration de la qualité de l'eau, réduction des émissions de polluants dans l'eau ;
- 6.4 Gestion durable des ressources en eau, gestion des pénuries ;
- 6.5 Gestion intégrée de la ressource en eau ;
- 6.6 Protection et restauration des écosystèmes aquatiques ;
- 6.a Coopération internationale ;
- 6.b Participation citoyenne à la gestion de l'eau ;

Ces objectifs sont, pour nous, Français, dans l'air du temps. La question est de savoir où nous en sommes, en France, de chacune de ces cibles.

Un forum politique de haut niveau se réunit tous les ans à New York. Il examine périodiquement l'état de la mise en œuvre des ODD par la communauté internationale. Cette année seront examinés les ODD n°6 (eau), n°11 (ville durable), n°15 (biodiversité) et n°17 (transversalité et mobilisation des composantes des sociétés).

Il nous est demandé d'établir un rapport sur l'état de notre mise en œuvre de chacun de ces ODD en France. Le rapport pour l'ODD n°6 vous a été transmis dans les documents de séance. Nous attendons des contributions sur le document, l'idée étant que le document que nous allons présenter à New York soit co-construit avec l'ensemble des parties prenantes françaises. Une partie, dont nous ne disposons pas encore, porte sur les perspectives internationales de la gestion de l'eau. Le ministère des Affaires étrangères est en train d'y travailler. Une autre partie, rédigée par la direction de l'eau et de la biodiversité, porte sur l'évaluation de la trajectoire de la France sur l'ODD n°6. Pour rédiger cette partie, nous nous sommes appuyés sur les bilans d'action publique dont nous disposons, sur un état de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau, sur différents rapports du CGEDD et sur le travail réalisé par le Partenariat français pour l'eau sur l'ODD n°6. Ce rapport de synthèse est issu de l'agrégation de ces informations.

Un autre objectif de ce rapport est de mobiliser la société française. Nous avons donc essayé de rédiger un rapport critique. Il s'agit d'être franc, sincère et clair avec le constat collectif porté. C'est la raison pour laquelle les scores des indicateurs sont contrastés bien que nous soyons un vieux pays qui met en œuvre une politique par bassins depuis 1964. Certaines populations, dans les territoires d'outre-mer, ont un problème d'accès à l'eau potable et d'assainissement. Nous n'avons pas atteint les standards que nous nous sommes fixés sur la qualité de l'eau même si nous avons atteint l'ensemble de la cible sur la gestion intégrée de la ressource en eau.

L'objet de mon intervention est de vous appeler à réagir sur ce document, à nous communiquer vos réflexions sur les constats dressés et à nous proposer, le cas échéant des amendements.

Nous présentons le rapport en parallèle au Comité national pour la biodiversité sur l'ODD n°15. Nous avons estimé qu'il serait judicieux de mobiliser les deux comités sur l'ensemble de la production. À la sortie de la réunion, je proposerai à Monsieur Launay de vous adresser un e-mail avec l'ensemble des documents afin que vous puissiez réagir sur toute notre production. Vous trouverez dans la présentation l'adresse e-mail à laquelle vous pourrez envoyer vos réactions : mi.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr.

Je suis à votre disposition pour recueillir vos commentaires, remarques et réflexions. Je vous remercie.

Jean LAUNAY

Merci pour cette présentation et pour avoir évoqué les modalités de poursuite de dialogue sur ce point. Puisque vous vous avez évoqué la question des cibles et des indicateurs, le Partenariat français pour l'eau effectuera des remontées sur ce sujet puisqu'il s'interroge sur le nombre d'indicateurs souhaités et souhaitables. Une discussion doit porter sur les questions statistiques car beaucoup de nos membres s'interrogent sur le nombre d'indicateurs que la France prendrait en compte.

Interventions

Nathalie ROUSSET, comité de bassin Loire-Bretagne

Tant pour les assises que pour la thématique sur la gestion des ressources en eau, je suis particulièrement intéressée à ce que nous travaillions sur la notion de service rendu en matière de protection de l'environnement. J'imagine cette reconnaissance sous deux formes : la reconnaissance morale et la reconnaissance financière. Il faut soutenir les acteurs de façon directement financière ou de façon commerciale. Les grandes sociétés ont réussi à le faire. Elles savent accompagner les acteurs de leur territoire. Nous devrions réussir cela sur l'eau potable. Il existe une notion de service rendu. Il faut également rendre une certaine fierté aux habitants de ces territoires protégés qui font des efforts. Il ne faut pas que la biodiversité et que la protection de l'eau ne soient qu'une contrainte pour eux, sinon ils finiront par fuir les dispositifs. Je voulais attirer l'attention sur cet élément moral et financier. En France, nous sommes fiers de nos bassins et d'avoir divisé le territoire. J'estime cependant qu'il existe un souci d'équité de traitement et de pression sur les territoires au niveau français. Nous devrions avoir les mêmes droits et obligations.

Daniel MARCOVITCH, personnalité qualifiée

Je note avec intérêt que les pays développés s'aperçoivent qu'il ne faut pas que les pays en développement cherchent à aller trop loin, alors même que nous nous sommes développés à leurs dépens. Ils devraient garder leur culture et leurs capacités locales. C'est hypocrite.

Ensuite, en ce qui concerne l'accès à l'eau pour tous en France, j'ai moi-même introduit dans la loi Voynet de 2002 le droit à l'eau pour les plus démunis. Nous proposons le plafonnement à 3 % des revenus du montant de la facture d'eau. Nous discutons toujours du même problème quinze ans plus tard. Ce n'est toujours pas accepté. Comment aider les plus démunis sans qu'ils ne subissent de coupures d'eau ? Il me semble compliqué

d'affirmer qu'en France, tout le monde a accès à l'eau par la loi. Certains n'ont pas la capacité de payer leur facture et d'autres n'ont pas d'accès direct à l'eau (les plus démunis, SDF, squatteurs). Je regarderai si ces éléments figurent dans le texte et je procéderai vraisemblablement à quelques remarques.

Isabelle GAILLARD, association de consommateurs UNAF

Vous dites que nous devons faire comprendre aux États du Sud qu'ils ne peuvent pas vivre comme nous faute de ressources suffisantes. Ce discours doit être très difficile à entendre pour des gens qui observent à la télévision le mode de vie qui semble être le modèle à suivre. Or je pense qu'il est possible de remédier à cet état de fait, notamment en considérant qu'en cas de coopération internationale, il ne nous revient pas d'apporter le savoir-vivre mais que ces pays ont des choses importantes à nous apprendre, notamment sur la manière de réaliser des économies et d'épargner les ressources. Il faudrait que, lorsque nous parlons de coopération internationale, nous montrions que cela ne se fait pas dans un seul sens.

Valérie TERRAM, ministère chargé des outre-mer

La démarche du plan Eau DOM a été valorisée dans le rapport du CGEDD sur la question des objectifs du développement durable. Elle est malheureusement absente du document que vous nous avez transmis. S'il est intéressant de pointer une spécificité ultramarine, il faudrait rappeler que le plan « eau DOM » permettrait d'atteindre les cibles requises.

Daniel BELON, Fédération nationale des collectivités concédantes et des régies

Aux points 6.1 et 6.2 du rapport, il est fait état d'un décalage entre les éléments fournis par l'INSEE et ceux fournis par l'ONU. Il faudrait préciser l'origine de ce décalage. Il semble surprenant que l'ONU considère que seulement 93 % de la population métropolitaine a accès à un service de qualité sécurisé. Cela ne correspond pas aux éléments fournis par les données statistiques. Inversement, sur la partie assainissement, il nous semble que l'INSEE est optimiste en considérant que 99 % de la population a accès à un service d'assainissement. Les services publics d'assainissement non collectif ne font pas toujours apparaître une conformité des installations d'assainissement non collectif. Il faudrait ainsi préciser ces différents éléments. Au point 6.3, nous souhaiterions davantage de précisions sur les actions opérationnelles visant la surveillance et la réduction des micropolluants. Nous ne voyons pas à quoi ces éléments correspondent. Il faudrait rectifier la rédaction si nécessaire.

Christian LECUSSAN, FENARIVE

Je n'ai pas lu le rapport dans le détail mais deux des points présentés me posent question : les points 6.3 et 6.b. Le point 6.3 révèle un taux de 50 % pour « l'amélioration de la qualité de l'eau ». Je rappelle qu'il s'agit de présenter les actions de la France sur un comparatif international. Je suis d'accord sur le taux de 50 % uniquement par rapport à la directive-cadre sur l'eau (DCE) de 2000 dans sa révision de 2013. Sinon, je pense que tous les efforts que nous avons consentis dans le domaine d'eau ont mené à des progrès qui ont nécessité de l'énergie, du temps et de l'argent. Cet aspect ne doit pas être minimisé.

Mon second point concerne la participation citoyenne. Comment faire participer les citoyens ? Je vous rappelle que lorsque nous consultons le public, seuls 1,5 % à 2 % de la population répond. Nous nous connaissons tous car nous sommes toujours entre nous à l'occasion des séminaires. Par conséquent, nous nous comprenons. Ce qui intéresse le citoyen est que les rivières soient propres et de disposer d'eau au robinet. Son problème ne concerne pas les EPAGE, ni la GEMAPI. Il est inutile de lui parler de cela. Notre problème commun est d'avoir de l'eau en quantité suffisante et de qualité propre. Nous sommes tous impliqués dans cette méthodologie. Il n'est pas inutile d'amener le citoyen à comprendre les efforts qu'il devra réaliser car c'est lui qui paiera *in fine*, soit en tant que consommateur, soit en tant que contribuable. Il faut que nous changions nos modes de communication si nous voulons faire adhérer la population.

Nathalie ROUSSET, comité de bassin Loire-Bretagne

Je voudrais réagir aux propos de Christian Lecussan. Effectivement, nos communications auprès du grand public nous coûtent généralement assez cher et nécessitent de l'énergie. Au niveau des collectivités, il nous est souvent dit que nous gaspillons de l'argent lorsque nous communiquons. En revanche, nous sommes très efficaces pour montrer une chasse d'eau qui déborde ou qui fuit aux écoliers. Ces ateliers ne coûtent pas forcément très cher. Par contre, lorsque nous envoyons des questionnaires au grand public, celui-ci répond simplement qu'il veut une eau de qualité. Si nous allons plus loin, le grand public, n'étant pas initié, ne saisit pas les enjeux. Toute communication est alors impossible.

Patrick LESCOP, chambres de commerce et d'industrie territoriales

Je voudrais revenir sur plusieurs points abordés avant et pendant l'intervention de tout à l'heure. Mon premier point concerne l'attachement des entreprises à leur partenariat avec les agences de l'eau. Je voudrais ensuite attirer l'attention du CNE sur les engagements que le Gouvernement a pris au niveau européen, au niveau de toutes les directives sur l'eau, en particulier de la directive cadre sur l'eau, et des objectifs de développement durable. Si nous avons réellement l'intention d'atteindre ces objectifs, il faut rester cohérent par rapport aux moyens financiers. Quand on dit que « l'eau paie l'eau », elle ne doit pas payer plus que l'eau. Il est incontestable que l'eau est un élément majeur de la biodiversité. Ce qui se fait aujourd'hui sur la biodiversité doit s'inspirer de l'architecture de la politique de l'eau qui a été menée jusqu'à présent. Enfin, je souhaiterais savoir où nous en sommes de l'atteinte du bon état des eaux de surface et souterraines de la DCE. La prochaine échéance est dans trois ans, en 2021. Pourrions-nous disposer d'un rapport sur ce sujet très rapidement ?

Jean-Marie QUEMENER

J'ai noté vos réactions sur les textes et les chiffres. C'est toute la délicatesse de rédiger un document synthétique et de vouloir passer le maximum de messages. Je vous invite à me les communiquer par courrier électronique.

Concernant la rosace de la page 2 du rapport, je note par vos réactions que le document répond à l'objectif que nous nous sommes fixés, à savoir nous faire réagir, dans notre politique française, sur la manière dont nous pensons nous situer par rapport à cet objectif de développement durable. Je n'ai pas nécessairement de réaction par rapport à chacun des propos que vous avez tenus car l'objet de la rédaction de ce rapport est de déterminer

ensemble une estimation de notre situation par rapport à chacune des cibles de cet ODD et que nous communiquerons à New York.

Sur la partie européenne, je rappelle que nous sommes dans une phase d'évaluation. La Commission européenne vient de nous communiquer un bilan exhaustif de l'atteinte des objectifs de la DCE sur l'ensemble des 27 États membres. Le document vient de nous parvenir et nous procédons à des extractions pertinentes que nous pourrions envisager de vous présenter. Sur l'état écologique, la France se situe en milieu de peloton. Les allemands et les néerlandais se trouvent dans des situations très compliquées liées à la densité urbaine ou au nombre important de canaux artificialisés.

Pour ce qui est de l'état chimique, nous sommes tous confrontés à cette difficulté qui consiste à analyser la qualité de l'eau avec des polluants très ubiquistes et que nous n'avions pas nécessairement imaginé retrouver. Tout le problème de la DCE vient de ce que nous avons ratifié une directive en pleine conscience alors que nous avons été naïfs sur le point de départ. Le grand progrès de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau est de nous avoir permis de développer notre connaissance, les technologies d'analyse et la sensibilité des mesures. Ainsi, le paysage que nous décrivons aujourd'hui n'est pas celui avec lequel nous avons commencé à mettre en œuvre le texte. Il faut tenir compte de ce décalage indépendamment des moyens mis en place. Enfin, j'ajouterai que ce qui compte, c'est l'atteinte des objectifs plus que les moyens mis en œuvre.

Jean LAUNAY

Faisons vivre cette consultation. Combien de temps reste-t-il ?

Jean-Marie QUEMENER

Nous disposons d'un peu plus d'un mois.

5. Témoignage d'une collectivité sur la gestion à la source des eaux pluviales

Jean LAUNAY

Nous allons maintenant traiter le dernier point de l'ordre du jour. Je remercie Ludovic Dennin, directeur de l'assainissement à la communauté d'agglomération du Douaisis (CAD), de sa présence et de son témoignage.

Ludovic DENNIN, communauté d'agglomération du Douaisis

Je vous remercie de nous accueillir au sein du CNE.

J'essaierai, à travers mon propos, de vous faire part d'un retour assez humble sur la manière dont nous gérons les eaux pluviales sur le territoire de l'agglomération. Vous découvrirez plusieurs positivités. Notre constat initial ne reposait pas sur une gestion alternative des eaux pluviales mais sur la lutte contre les inondations. L'angle par lequel nous l'avons abordé à l'époque était ainsi très différent de ce que nous faisons actuellement et des positivités que nous retrouvons dans la mise en place de ces techniques.

Je serai bref sur la partie « carte d'identité » de notre agglomération car notre propos n'est pas là et parce que je souhaiterais que nous nous attardions davantage sur la partie « retour d'expérience ». Notre intercommunalité est de taille moyenne. Le réseau est majoritairement unitaire. L'impact de la pluie est très fort. Notre réseau est appelé par la population « tout à l'égout ». Ce tout à l'égout reçoit toutes les eaux ainsi que l'eau pluviale. Nous disposons sur notre territoire d'une vingtaine de bassins de stockage, représentant une capacité de 25 700 mètres cubes. Ce sont des bassins de stockage restitution. Si nous parvenons à avoir si peu de volume de stockage, c'est parce que nous gérons les eaux par infiltration.

Pourquoi avons-nous mis en place les techniques alternatives ?

Dans les années 90, nous avons connu quelques pluies assez importantes, de caractéristiques décennales. Quand, dans le cadre de la GEMAPI, nous devons gérer des éléments bien plus importants que les pluies décennales, l'impact sociétal et environnemental sur le territoire est fort.

Nous avons en outre procédé à des investissements conséquents sur les systèmes d'assainissement sans retour positif. Nous avons ainsi augmenté la taille des canalisations et mis en place des bassins. Nous nous sommes aperçus que les inondations se poursuivaient au moment des pluies décennales.

Nous nous sommes donc demandé comment gérer le pluvial différemment. La gestion dite « alternative » a alors émergé.

À cet effet, nous nous sommes dotés d'outils que nous avons intégrés à notre règlement de service. Il convient également d'accompagner les aménageurs du territoire pour infiltrer le pluvial. Nous nous sommes également dotés d'un outil très utile en matière de communication, à savoir une charte Qualité/Environnement. Il s'agit de démontrer à tous les décisionnaires de la construction (lotisseurs, architectes, etc.) la nécessité de l'infiltration. Toutes les décisions ne sont en effet pas à la main de l'intercommunalité.

Comme le ministère l'a rappelé, les techniques alternatives sont l'un des éléments qui permettent de respecter les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 sur les objectifs assignés aux déversoirs d'orage. L'autosurveillance de nos déversoirs d'orage est assez ancienne.

Je vais maintenant m'arrêter sur l'un de nos territoires : l'unité technique (UT) de Douai. Celle-ci est équipée de pluviomètres et de sondes. Cette instrumentation nous permet de démontrer l'évolution de cette baisse des déversements.

Sur le nord du territoire, nous sommes majoritairement impactés par des pluies longues même si nous connaissons des phénomènes orageux en été. La pluviométrie est assez constante (environ 650 à 700 mm/an), mais nous avons connu une décroissance au niveau des déversoirs d'orage. Nous partions en effet de 2 millions de mètres cubes déversés. Nous sommes actuellement à moins de 300 000 mètres cubes déversés grâce aux techniques alternatives.

Quel constat puis-je tirer de cette évolution ? Les volumes déversés ont été divisés par trois, voire par quatre en fonction des endroits. Les volumes rejetés dans les déversoirs d'orage pour une pluie mensuelle sont divisés par 1,5. En ce qui concerne les fréquences et les volumes déversés, l'impact est également très positif. Enfin, le déversement sur la station d'épuration est lui aussi en diminution.

Au-delà des techniques alternatives mises en place, des investissements ont été réalisés sur le réseau. Ce n'est pas la seule utilisation des techniques alternatives qui a permis d'atteindre ce résultat.

Entre l'étude de faisabilité, l'attribution à un maître d'œuvre et la réalisation, quatre à cinq années peuvent s'écouler. Sur cette période, les chiffres ont été optimisés. Les techniques alternatives se sont en effet développées au fur et à mesure des mutations de la ville. Les économies sont ainsi exprimées en termes de mètres cubes et traduites ensuite en économies grâce un ratio (1 000 euros par mètre cube). Quasiment 8 millions d'euros d'économies ont pu être enregistrées.

La mise en place de ces techniques alternatives se traduit en investissement mais également en fonctionnement dans la mesure où elles génèrent peu de coûts d'exploitation. Il s'agit, ainsi, d'une deuxième externalité positive pour le budget.

Enfin, au fur et à mesure du développement des techniques alternatives, les déversoirs d'orage progressent au fur et à mesure. Il est en effet possible de ne plus déverser pour des pluies semestrielles.

Notre retour d'expérience est de 25 ans en termes de gestion alternative du pluvial. Je vais revenir sur la période de 2008 à 2012. En 2008, nous avons un déversoir d'orage qui avait tendance à trop déverser sur le secteur de Solitude. Nous avons réussi tout de même à infiltrer les eaux pluviales.

L'année 2008 correspond à l'étude de faisabilité pour installer un bassin afin de limiter les déversements dans un déversoir d'orage sensible. En 2012, nous constatons le résultat à l'issue de la mise en place du bassin. Avant cela, différents outils ont été implantés parmi lesquels des techniques alternatives sur une cité minière. En accompagnement, la commune a décidé d'infiltrer ses voiries. Nous avons ainsi une infiltration des eaux pluviales de toiture, des eaux pluviales de voirie. Par la suite, nous avons installé des ajutages en réseau (de petits barrages destinés à retenir les affluents) qui ont permis au déversoir d'orage de déverser un peu moins rapidement. Enfin, nous avons installé un bassin. Ce bassin, lors de l'étude de faisabilité, offrait 600 mètres cubes de stockage supplémentaires.

Vous voyez en images quelques réalisations. Un tampon rend hommage aux politiques de subventions de l'agence de l'eau qui sont un véritable moteur pour les collectivités territoriales. Sur le bassin Artois-Picardie, nous avons la chance de disposer de subventions sur l'infiltration, ce qui représente un accélérateur phénoménal. Nous recevons de l'agence de l'eau 25 euros du mètre carré. Il est important que ces finances soient redistribuées sur les territoires pour des politiques liées à l'eau.

Le schéma des implantations de techniques alternatives fait apparaître trois tours (R+11). Il est donc possible d'implanter en ville une gestion durable du pluvial. Une gestion alternative du pluvial ne représente pas un surcoût si elle est mise en place en même temps que la voirie. Elle est au contraire économique puisqu'elle dispense de l'utilisation de tuyaux, de bouches d'égout, etc. L'économie doit donc être mesurée au niveau global.

Dans le centre de Douai, de 2012 à 2014, l'ensemble de la voirie a été raccordé et infiltré. L'agence de l'eau nous a accompagnés dans ce travail. Des structures alvéolaires très légères disposées sur les sols servent à infiltrer l'eau. Ce n'est qu'une des multiples techniques alternatives que nous utilisons.

À Fechain, le territoire est plus rural. Une bouche d'égout classique a été transformée en bouche d'injection. Un filtre retient les particules et les hydrocarbures. Ensuite, l'infiltration se fait au travers de puits de perte.

L'exemple du collège Streinger, à Douai, montre l'importance des partenariats pour les collectivités locales. Un savoir-faire est développé au sein de chaque institution.

Depuis plus de 25 ans, la CAD a procédé à quelque 900 réalisations sur le territoire. Ainsi, 25 % du territoire est géré en infiltration. L'installation de ces techniques en ville génère de nombreuses positivités : le retour à la biodiversité en ville, les corridors, la lutte contre les îlots de chaleur, etc.

Nous avons procédé à une estimation des financements requis pour notre territoire. Nous aurions besoin de 2,5 millions d'euros pour la gestion du pluvial si nous utilisions des techniques traditionnelles. Avec la mise en place de techniques alternatives, nous réussissons à baisser ce besoin à 1 million d'euros. Les techniques alternatives représentent ainsi une économie de fonctionnement.

Il est très juste de dire que la goutte d'eau n'a pas de frontière. Ainsi, en ce qui concerne la gestion du pluvial et au regard de la GEMAPI, nous avons intérêt à imiter la nature et à infiltrer le pluvial lorsque nous le pouvons. Notre territoire est plus urbain au nord, avec de la craie, facile à infiltrer. Au sud, le territoire est marqué par de la tourbe, plus difficile à infiltrer. Nous utilisons alors l'hydraulique de surface.

Nous alimentons non seulement le Douaisis mais également la métropole lilloise en eau. Nous avons ainsi un réseau piézométrique qui démontre que les techniques alternatives n'ont pas d'impact sur la qualité de l'eau.

Jean LAUNAY

Je vous remercie pour cette présentation. Il est très intéressant de noter que les initiatives locales issues de désagréments auxquels de nombreux maires sont confrontés ont amené à la prise en compte collective de solutions que vous appelez « techniques alternatives » et qui nous ramènent au bon sens et aux solutions fondées sur la nature. Je ne vois pas de différence entre les deux. Ces techniques alternatives s'inscrivent en effet dans ces solutions fondées sur la nature.

Interventions

Christian LECUSSAN

Je vous remercie d'avoir partagé votre expérience et d'avoir montré l'efficacité de ces techniques. J'ai particulièrement apprécié les trois objectifs que vous avez montrés. Ils sont clairs, simples, mesurables, vérifiables. Les courbes que vous avez montrées sont extraordinaires, car celles-ci ne peuvent qu'emporter l'adhésion de tous. Elles sont un outil de communication extraordinaire. Concernant l'aspect financier, le Douaisis a été l'un des premiers territoires à mettre en place la taxe sur les eaux pluviales. Celle-ci a aujourd'hui été supprimée. Cette taxe vous a-t-elle été utile ? Avez-vous été gêné par sa suppression ?

Ludovic DENNIN, communauté d'agglomération du Douaisis

Malheureusement, nous l'avons étrennée avec la réforme. La taxe pluviale a été mise en place pendant trois ans. Avant celle-ci, et à nouveau aujourd'hui, nous disposions d'une participation pluviale. Celle-ci s'élève à 4 centimes par mètre carré. Elle est reprise dans le service de gestion des eaux publiques urbaines. La taxe pluviale nous rapportait 500 000 euros. Elle ne couvrait pas le service mais elle contribuait à l'équilibre des comptes. Cette taxe était opposable à tous par l'impôt. Elle représentait un formidable outil pour permettre la promotion des techniques alternatives. Nous continuons à percevoir la participation pluviale uniquement pour les surfaces routières. Elle nous rapporte 150 000 euros. La taxe pluviale aurait pu servir à développer davantage l'infiltration du pluvial, à désaturer les réseaux et à éviter les débordements sur les milieux naturels. La mise en place de techniques alternatives est lente car elle se fait au fil des mutations urbaines de la ville. Elle dépend de multiples investisseurs. Sans cette taxe, il est plus difficile de monter le plan de financement nécessaire.

Guillemette ROLLAND, Conservatoire du littoral

Je suis heureuse que nous terminions la matinée par un exemple de cet ordre. Le Conservatoire du littoral, soutenu par le Gouvernement et les ministères, engage des solutions et des mécanismes tant de gouvernances que d'opérations fondées sur la nature. Votre exemple nous apprend que les solutions fondées sur la nature ne peuvent pas donner un résultat et un bilan immédiats. 25 ans, cela représente une durée considérable en termes de politiques publiques. Vous évoquiez le fait que 25 % de votre territoire bénéficient de ces actions durables. Ces 25 % correspondent sans doute aux secteurs artificialisés sur le territoire communal. Parmi les 75 % restant, une partie doit pouvoir absorber naturellement les eaux pluviales. Nous voyons bien que les solutions fondées sur la nature génèrent d'importantes économies et apportent des bénéfices très importants à la biodiversité et à la qualité de l'eau. Ce sont des solutions de long terme. Une fois qu'elles sont mises en œuvre, les bénéfices ne sont pas immédiats et il n'est pas nécessairement possible d'en calculer les amortissements. Je reviendrai vers vous dans le cadre d'un programme accepté par l'Union européenne par lequel des techniques de cet ordre sont mises en place dans les zones périurbaines afin de protéger les zones humides.

Jean LAUNAY

Je vous remercie même si je n'avais pas tout à fait compris la même chose. La période de 25 ans correspond à la prise de conscience des problèmes et des difficultés des inondations mais, à travers la lecture des graphiques, j'avais compris que les résultats étaient rapides une fois la mise en œuvre effectuée.

Ludovic DENNIN, Communauté d'agglomération du Douaisis

La courbe générale montre une décroissance sur 25 ans, ce qui n'est pas grand-chose à l'échelle humaine. Néanmoins, le changement des mentalités est très difficile. La décroissance que vous avez vue porte sur une partie de l'unité technique. La courbe de décroissance est plus faible. L'équipement des déversoirs d'orage a été réalisé en 2004. Quant aux 25 % évoqués, ils représentent un ratio de la partie imperméabilisée du territoire. Cela reste une approche et permet d'avancer un premier chiffre mesurable. Nous avons humblement la prétention d'imiter ce que fait la nature avec des outils qui reviennent moins cher que le tout tuyau.

François MITTEAULT, directeur de l'eau et de la biodiversité

Cet exposé correspond à notre besoin de documenter ces technologies alternatives et de faire de la pédagogie. Nous savons que, par rapport au réchauffement climatique, les perspectives sont beaucoup plus intéressantes avec ces technologies que les solutions conventionnelles. En termes de politiques publiques, je voudrais rappeler que tous nos opérateurs doivent être mobilisés sur ces questions pour les rendre plus crédibles. Nous avons affaire à une ingénierie différente des pratiques du mode conventionnel. Les oppositions entre l'eau et la biodiversité sont dépassées, ce qui justifie le choix de rapprocher nos politiques. Si tous les écosystèmes s'effondrent, nous ne pourrions mener de politique de l'eau et, inversement, nos écosystèmes ont besoin d'une politique de l'eau. Ces solutions coûtent moins cher et sont favorables au bien-être. Il est donc très important que notre société s'engage dans cette voie.

Anchya BAMANA, présidente du comité eau et biodiversité de Mayotte

Je ne peux pas quitter cette salle sans procéder à un point sur la crise sociale que traverse Mayotte depuis maintenant trois semaines.

Les habitants de Mayotte sont en grève depuis le 20 février dernier, avec pour motif la protestation contre l'insécurité permanente et généralisée sur tout le département. Des violences sont perpétrées dans les établissements scolaires. La situation est très grave et je n'ai pas l'impression que cette gravité soit perçue à Paris par les autorités et par le Gouvernement. Depuis lundi, les 17 mairies ont fermé, de même que les services du Conseil départemental. Rien ne fonctionne au niveau du département. Deux syndicats intercommunaux sont concernés par les thématiques qui nous réunissent ce jour : le SIAM (Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement) ne fonctionne plus depuis trois semaines et le SIDEVAM, qui s'occupe de la collecte et du traitement des déchets, ne fonctionne plus depuis trois semaines. Les déchets s'entassent faisant peser des risques sanitaires et écologiques sur Mayotte. Comme vous le savez, les déchets qui ne sont pas ramassés sur terre se retrouvent inévitablement dans le lagon. La situation est vraiment critique. Le 1^{er} mars, les élus ont adressé une motion au Président de la République. La réaction de la ministre des outre-mer, en fin de semaine dernière, n'a pas convaincu la population de lever le piquet de grève. La grève se poursuit. J'ai souhaité profiter de cette instance, Monsieur le président, mais aussi de la présence du représentant de l'AFB, Monsieur Michelet, pour me faire le relais, au nom du groupe Inter-DOM, auprès du ministère de tutelle afin qu'il exerce une pression sur le gouvernement et que des solutions urgentes soient trouvées afin de permettre à la population de Mayotte d'arrêter cette grève. Je suis présente ce jour car je souhaitais profiter de cette instance pour faire passer ce message mais, sur le plan intellectuel, je ne suis pas là. C'est la première fois depuis la mise en place des institutions à Mayotte en 1977 que le département se joint à la contestation citoyenne pour revendiquer davantage de sécurité et des moyens de lutte contre l'immigration irrégulière.

Jean LAUNAY

Je vous remercie pour ce témoignage, Madame. J'avais perçu, au cours de votre intervention précédente, la dureté du sujet des migrations et de ses conséquences. Quand la réunion de Matignon a été délocalisée dans le Lot, étant élu de ce département, le préfet m'avait associé au débat. À l'occasion du déjeuner, alors que je me trouvais à la table de Sébastien Lecornu et d'Annick Girardin, nous avons évoqué la possibilité d'avoir, dans le cadre des assises de l'eau, une problématique centrée sur Mayotte. La question des

objectifs de développement durable, de l'accès et du droit à l'eau est davantage prégnante sur les territoires domiens et en particulier à Mayotte. Nos résultats statistiques s'inscrivent dans cette problématique particulière à votre territoire. Je réitérerai votre préoccupation à travers la clé d'entrée de l'eau.

Anchya BAMANA

Je vous enverrai la motion des élus signée la semaine dernière.

Marie-France TOUL, présidente du comité de l'eau et de la biodiversité de Martinique

Je souhaite procéder à une intervention au nom du groupe Inter-DOM.

La situation de nos territoires ultramarins respectifs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement accuse un retard en termes de structures et singulièrement dans la réalisation du réseau eau potable qui date globalement de près de 50 ans. Des difficultés en termes d'assainissement demeurent et impactent fortement notre environnement. Ces retards sont dus principalement à la mise en place concrète et très récente de la directive-cadre européenne sur l'eau dans nos territoires entre 2004 et 2006 et encore plus récemment à Mayotte. Aujourd'hui, dans le cadre du plan Eau DOM, l'État demande aux comités de l'eau et de la biodiversité d'accompagner les EPCI dans la réalisation de contrats de progrès *via* des appels à projet et cela, à l'orée de décembre 2018 alors que nous savons très clairement que ces derniers n'ont pas la capacité financière de soutenir et de mettre en place ces différentes actions. Le délai du 30 décembre nous semble difficilement atteignable si nous voulons vraiment prendre en considération les réalités de nos territoires afin d'y mener de véritables actions cohérentes. Il est important pour nous, présidents des différents CEB, de nous assurer au sein de nos territoires de la cohérence et de l'égalité en termes de service public rendu à nos populations. Nous souhaitons donc que nos réalités structurelles et financières soient prises réellement en considération dans ce délai. De plus, chacun de nos territoires a clairement évalué aujourd'hui ses besoins financiers dans le cadre du plan Eau DOM afin d'améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et assainissement. Ces besoins se chiffrent globalement autour d'un milliard d'euros par territoire. Dans le cadre de la loi sur l'égalité réelle, nous souhaitons que nos territoires soient réellement pris en considération dans le cadre du plan « eau DOM » pour lancer dans nos territoires de vrais chantiers structurant autour de l'eau et de l'assainissement. C'est aussi un enjeu économique fort pour nos territoires. Je vous remercie.

François MITTEAULT, directeur de l'eau et de la biodiversité

Votre intervention renvoie aux différents rendez-vous que j'ai évoqués, notamment au comité de suivi du plan Eau DOM qui se réunira en avril ou en mai. Toutes ces questions seront posées. Elle renvoie également à la mise en œuvre de ce plan. Vous évoquez les questions financières, mais des questions de gouvernance, de coordination et de renforcement des maîtrises d'ouvrage se posent également. Plusieurs rendez-vous avec les outre-mer viseront à traiter spécifiquement ces questions. Il serait intéressant d'opérer un suivi au sein du CNE afin de suivre le développement de la mise en place de ce plan.

Jean LAUNAY

Je vous rappelle que nos prochains rendez-vous sont fixés au 20 juin (au lieu du 12 juin), puis au 2 octobre et au 13 décembre. Je vous remercie et vous souhaite un bon retour.

La séance est levée à 13 heures.